

Conseil municipal du 2 novembre 2020

Vœu déposé par le groupe communiste et républicain contre le projet d'installation de la boulangerie Ange sur la commune

EXPOSÉ

La Société Civile Immobilière IMETTE (enseigne ANGE) a déposé un permis de construire pour l'exploitation d'une boulangerie Route Départementale 6015 à proximité du rond point des Huit Fermes.

Cette boulangerie viendrait s'ajouter aux nombreuses boulangeries situées sur le territoire de la commune :

- deux sur le centre,
 - une à Gournay-en-Caux,
 - une sur la RD 6015 (le Fournil),
 - une sur la ZAC du Camp Dolent (Louise),
 - deux dans la galerie marchande du Centre Océane (Paul, boulangerie Leclerc),
- Auxquelles il faut ajouter quatre dépôts de pain : Leclerc hypermarché, Proxi, Aldi et Carrefour Contact.

Par ailleurs, un projet est également à l'étude concernant l'installation sur la ZAC du Camp Dolent de l'enseigne Grand Frais qui proposerait également de la vente de pain.

Trop de pain tue le pain !

L'installation d'une enseigne supplémentaire risquerait de mettre en danger les commerces existants, notamment artisanaux, dans le contexte déjà difficile de la crise sanitaire.

La commune ne dispose d'aucun moyen juridique pour s'opposer à ce ou ces projet(s) s'agissant d'un terrain privé et d'une initiative relevant de la liberté du commerce et de l'industrie.

Cependant, le lieu prévu pour accueillir la boulangerie Ange pose de réels problèmes sur le plan de la sécurité routière compte-tenu de sa situation à proximité immédiate d'un rond point extrêmement fréquenté. Le Département de la Seine-Maritime saisi en tant que gestionnaire de cet axe routier, a d'ailleurs émis un avis défavorable pour ce motif.

CONSIDÉRANT

- la multiplication des enseignes de boulangeries ces dernières années sur la commune,
- la nécessité de défendre le commerce de proximité,
- le contexte économique sinistré lié à l'épidémie de Covid-19,
- l'avis négatif rendu par la direction des routes du Département de la Seine-Maritime pour des raisons de sécurité routière.

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE GONFREVILLE L'ORCHER
S'OPPOSE**

A l'installation de la boulangerie Ange Route Départementale 6015.

DEMANDE

A cette enseigne de retirer sa demande de permis de construire pour toutes les raisons ci-dessus évoquées.